

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° AS208

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Petex, M. Taite, Mme Corneloup et M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.